



Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions

Animateur : M. MOZGALA
Membres : Mmes LEBLOND, QUENTEL,
MM. BEAUJOUAN, BEZIA, EYL, LE BOULC'H, LE PRUNENEC, RAMACKERS
CD : M. FORNARELLI
Excusée : Mme FORBIN

PV du 19 décembre 2023

***La Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions vous souhaite de
bonnes fêtes de fin d'année.***

DEROGATIONS – SAISON 2023/2024 – HORAIRES DE LA DERNIERE RENCONTRE

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler pour la dernière journée de championnat le même jour (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors en application de l'article 10.3 du RSG de la LPIFF), à l'heure officielle. La Commission compétente peut exceptionnellement, après avis du Comité Directeur, déroger à cette disposition pour les matches ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations. (Article 10.3 du RSG du DEF).

Lors de la dernière rencontre se déroulant sur le weekend des 1^{er} et 2 juin 2024, en cas de terrain fermé par Arrêté Municipal, il sera demandé un terrain de repli qui devra être validé par la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions.

Les décisions de la Commission d'Organisation et de Suivi des Compétitions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du RS du DEF.

AVIS IMPORTANT : FERMETURE TERRAINS

En raison de nombreux matchs en retard dus à la fermeture des terrains par les municipalités et en conséquence de cette situation, des difficultés rencontrées pour l'organisation des compétitions, la Commission décidera des rencontres à jouer.

Les clubs disposant de terrain synthétique homologué devront impérativement mettre ces terrains à disposition de ces dites rencontres en cas de fermeture des structures engazonnées. Pour les rencontres départementales autres, prévues initialement sur le terrain synthétique, à la



même heure, elles seront reportées à une date que fixera la Commission d'Organisation des Compétitions.

L'article 10 du RSG reste applicable, seule la Commission compétente peut accorder des dérogations éventuelles dans les délais réglementaires.

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leurs rencontres, ils doivent impérativement indiquer **sur papier officiel du club** (ou mail officiel), les indications suivantes en référence :

- **Championnat ou coupe**
- **Catégorie**
- **Division et poule**
- **Numéro du match**
- **Date**

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la Commission.

Traitement des courriers réceptionnés au plus tard à 16h00, le jour de la réunion.

MODIFICATION DE MATCH

Un module de demande de modifications de matchs via Footclubs, vous permet de pouvoir saisir des **demandes de changement de date et/ou d'horaire et/ou d'installation depuis Footclubs.**

Les clubs demandant des modifications sur les matches de coupes sont priés de le faire dans les 5 jours suivant le tirage (art. 4.2 du règlement des coupes).

A noter :

Les demandes de report concernant les journées inscrites au calendrier général ne seront acceptées par la Commission que si la date de jeu est avancée.

FEUILLES DE MATCHES

En cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, il est établi une feuille de match papier. Les deux clubs et l'arbitre adressent, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport à la Commission compétente en exposant le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI.

Toutes les compétitions Seniors, Jeunes, CDM, Vétérans, +45 ans, Seniors F à 11 et Jeunes F à 8 sont en FMI.

Par mesure de sécurité, vous pouvez éditer via votre Footclubs une feuille de match papier (épreuves, autres compétitions, édition et extractions, rencontres, feuille de match PDF, puis choisir type de poules et date de match).

Nous vous rappelons qu'un rapport doit être adressé au Secrétariat du District dès que la FMI n'a pu être établie.

FORFAITS AVISES

Rappel de la procédure (art 23.2 du RSG du DEF).



Un forfait est considéré comme « avisé » lorsque l'adversaire et le District ont été prévenus par écrit (lettre ou fax ou courriel officiel du club) au plus tard le VENDREDI 12 HEURES pour une rencontre programmée le WE (ou au plus tard à 12 h, le dernier jour ouvrable avant la date de la rencontre qui est programmée en semaine. Si le dernier jour ouvrable est un samedi, le délai limite est fixé au VENDREDI 12 HEURES).

DELEGATIONS

Les clubs visités ou visiteurs ont la possibilité de demander au District la présence d'un délégué officiel pour assister à leur match. L'indemnité de déplacement est à la charge du club demandeur. Cette demande doit être présentée par écrit 15 jours avant la rencontre au District (art. 19.4 du RSG du DEF).

Ce formulaire est disponible sur le site Internet : <http://essonne.fff.fr> (formulaires : demande de délégué officiel).

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Pour rappel les stades Babin à la Norville et Faillu à Egly sont fermés les jours fériés.

Arrêté Municipal de la Mairie de Vert le Grand

Fermeture du Complexe Henri Boissière du mardi 31 octobre 2023 jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté Municipal de la Mairie de Villabé

Fermeture du terrain en herbe du Gymnase Le Bras De Fer à partir du 7 novembre 2023 jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté Municipal de la Mairie de Briis sous Forges

Fermeture du terrain en herbe du 16 novembre 2023 jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté Municipal de la Mairie de Saclay

Fermeture du stade des Prés Basques du 25 novembre au 5 janvier 2024 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de Saint Germain lès Corbeil

Fermeture du stade municipal du 29 novembre 2023 au 28 février 2024.

Courriel de Cœur d'Essonne Agglomération

Fermeture des stades Babin à la Norville et Faillu à Egly du 23 décembre 2023 au dimanche 7 janvier 2024 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie d'Epinay sur Orge

Fermeture du terrain en herbe du stade du Breuil du lundi 11 décembre 2023 au lundi 15 janvier 2024.

Arrêté Municipal de la Mairie de Corbeil Essonnes

Fermeture des terrains de football N° 1 et 2 du stade Robinson du vendredi 15 décembre 2023 au dimanche 7 janvier 2024 inclus.



Arrêté Municipal de la Mairie d'Igny

Fermeture du stade des Bois Brûlés du vendredi 15 décembre 2023 au lundi 8 janvier 2024 inclus.

Arrêté Municipal de la Mairie de Soisy sur Ecole

Fermeture du terrain de football du vendredi 15 décembre 2023 jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté Municipal de la Mairie de Quincy sous Sénart

Fermeture du stade municipal Maurice Perraguin du 11 décembre 2023 jusqu'à nouvel ordre.

Arrêté du Pôle Sport Université Paris Saclay

Fermeture du complexe du Moulon à Gif sur Yvette les week-ends du 23 décembre 2023 au 7 janvier 2024.

COUPES

Tirage le mardi 19 décembre 2023 à 18h30

Au District salle Gaston Villadier

U14 : 1/16^{ème} à jouer le 13 janvier 2024 à l'heure officielle.

Rappel :

Les clubs dont les équipes sont encore qualifiées en coupe L.P.I.F.F. devront présenter une équipe (article 4.5 du règlement de la coupe de l'Essonne U14).

Club Présent au tirage : MNVDB FC

Assiste : M FORNARELLI

Tableau prévisionnel des prochains tours de Coupe :

	Cadrage	1/16 ^{ème}	1/8 ^{ème}	1/4	1/2
Séniors Essonne		28/01/2024	18/02/2024	31/03/2024	21/04/2024
Séniors District	28/01/2024 avant : 1/8^{ème}		18/02/2024	31/03/2024	21/04/2024
Vétérans		28/01/2024	18/02/2024	31/03/2024	21/04/2024
+ 45 ans			18/02/2024	31/03/2024	21/04/2024
CDM			18/02/2024	31/03/2024	21/04/2024
U18		28/01/2024	18/02/2024	31/03/2024	21/04/2024
U16		28/01/2024	18/02/2024	31/03/2024	21/04/2024
U14		13/01/2024	10/02/2024	30/03/2024	20/04/2024



FOOT FEMININ

FMI NON PARVENUES DU 9 DECEMBRE 2023

U15 F à 8 * Poule A

Match n° 27361108 * St Germain St Pierre 1 / Longjumeau FC 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 2 janvier 2024.

Match n° 27361110 * Montgeron ES 1 / Fleury 91 FC 2

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club recevant.

Lecture du rapport du club visiteur.

1^{er} avertissement et amende réglementaire à Fleury 91 FC pour dirigeant ne maîtrisant pas l'application.

FMI NON PARVENUES DU 16 DECEMBRE 2023

U15 F à 8 * Poule A

Match n° 27361115 * Longjumeau FC 1 / Orsay Bures FC 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 2 janvier 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

U15 F à 8 * Poule B

Match n° 27361394 * MNVDB FC 1 / Brétigny FCS 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 2 janvier 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

Match n° 27361390 du 9 décembre 2023

Val Yerres Crosne 1 / MNVDB FC 1 * U15 F à 8 * Poule B

Reprise de dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du courriel de Val Yerres Crosne.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait de l'équipe MNVDB FC 1.

Amende réglementaire à MNVDB FC.



COUPES ESSONNE ET DISTRICT SENIORS

FMI NON PARVENUE DU 10 DECEMBRE 2023

District

Match n° 27552329 * Evry FC 2 / Horizon Aventure ASS 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 2 janvier 2024.

CHAMPIONNAT SENIORS

FMI NON PARVENUES DU 17 DECEMBRE 2023

D4/A

Match n° 26517595 * Milly Gatinais FC 2 / Trois Vallées FC 1

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 2 janvier 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

Match n° 26517599 * Ris Orangis US 2 / Etampes FC 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 2 janvier 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI.

D5/C

Match n° 26099053 * Evry Courcouronnes 2 / MNVDB FC 3

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 2 janvier 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

TI 72 h du 17 décembre 2023 à jouer à une date ultérieure

Tremplin Foot 1 / Orsay Bures FC 1 * D1

Aigle Fertoise 2 / Gif SFOC 2 * D5/A

Itteville AS 2 / Janville Lardy ASL 2 * D5/A

Arpajonnais RC 2 / Bondoufle AMC 2 * D5C



Match n° 26096498 du 3 décembre 2023

Dourdan Sports 2 / Igny AFC 3 * D3/A

Reprise du dossier.

Courriel de l'arbitre. Remerciements.

Courriel de Dourdan Sports.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

La Commission enregistre le résultat :

Dourdan Sports 2 : 0 but

Igny AFC 3 : 2 buts

CHAMPIONNAT CDM

Demande de changement de terrain via Footclubs

Athis-Mons USO 6 / Pecqueuse AS 5 * D2

Accord de la Commission.

COUPE ESSONNE U14

FMI NON PARVENUE DU 16 DECEMBRE 2023

Match n° 27653269 * Courcouronnes FC 1 / Vert le Grand US 1

Lecture du rapport de l'arbitre. Remerciements.

1^{ère} et unique demande

La Commission demande la feuille de match aux deux clubs pour sa réunion du 2 janvier 2024, sous peine de match perdu (art. 10.1 de la Coupe).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le score de la rencontre.

CHAMPIONNAT U14

FMI NON PARVENUE DU 2 DECEMBRE 2023

Match n° 26772297 * Athis-Mons USO 1 / Epinay sur Orge SC 3

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur.

1^{er} avertissement et amende réglementaire à Athis-Mons USO pour dirigeant ne maîtrisant pas l'application.

FMI NON PARVENUES DU 9 DECEMBRE 2023

D3/A

Match n° 26121631 * Ulis CO 2 / St Germain Saintry 1

Reprise du dossier.

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match.

Lecture du courriel de l'arbitre. Remerciements.

La Commission demande un rapport aux deux clubs et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 2 janvier 2024.



D3/D

Match n° 26122472 * Lisois FC 1 / Bondoufle AMC 1

Reprise du dossier.

Lecture du rapport du club visiteur sans indiquer le score de la rencontre.

2^{ème} et dernière demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 2 janvier 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport au club recevant et à l'arbitre sur la non-transmission de la FMI, ainsi que le score de la rencontre aux deux clubs et à l'arbitre.

FMI NON PARVENUE DU 16 DECEMBRE 2023

D4/B

Match n° 26762915 * Villabé ETS 3 / Grigny US 4

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match papier.

Il s'agit d'un dysfonctionnement de l'application.

TI 72 h du 16 décembre 2023 à jouer à une date ultérieure

Plessis Pâté ES 1 / Montgeron ES 2 * D4/D

Match n° 26762081 du 9 décembre 2023

Saclas Méréville US 1 / Evry FC 4 * D4/A

Reprise du dossier.

Réception de l'accord d'Evry FC par mail pour jouer le mercredi 20 décembre 2023 à 15 h 00 au stade des Hautes Croix (terrain synthétique) à Méréville.

Accord de la Commission.

CHAMPIONNAT U16

FMI NON PARVENUE DU 3 DECEMBRE 2023

D4/B

Match n° 26778593 * Boussy-Quincy FC 1 / Athis-Mons USO 1

Reprise du dossier.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 2 janvier 2024.

FMI NON PARVENUE DU 17 DECEMBRE 2023

D4/C

Match n° 26779125 * Benfica Yerres 1 / Ulis CO 2

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 2 janvier 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.



TI 72 h du 17 décembre 2023 à jouer à une date ultérieure

Palaiseau US 2 / Mennecy CS 1 * D1
Montgeron ES 2 / Longjumeau FC 2 * D4/A
Plessis Pâté ES 1 / Villabé ETS 2 * D4/C

Match n° 26779717 du 17 décembre 2023

Trois Vallées FC 2 / Janville Lardy ASL 1 * D4/D

Reprise du dossier.

Réception de l'accord du club adverse via Footclubs.

La Commission enregistre l'inversion de la rencontre.

Le match retour (n° 26779911) aura lieu le 28 avril 2024 sur le terrain de Trois Vallées (Bruyères le Châtel).

Match n° 26101820 remis au 7 janvier 2024

Arpajonnais RC 2 / Wissous FC 1

Demande d'Arpajonnais RC de changement de date via Footclubs.

Au vu du motif invoqué, accord de la Commission, sous réserve d'un tour de Coupe prévu à cette date.

CHAMPIONNAT U18

FMI NON PARVENUE DU 17 DECEMBRE 2023

D3/A

Match n° 26775729 * Ris Orangis US 2 / Ballancourt FC 1

Réception d'une feuille de match papier.

Lecture de la feuille de match papier.

Lecture du rapport du délégué officiel. Remerciements.

La Commission demande un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI pour sa réunion du 2 janvier 2024.

TI 72 h du 17 décembre 2023 à jouer à une date ultérieure

Tremplin Foot 1 / Etampes FC 1 * D1

CHAMPIONNAT VETERANS

TI 72 h du 17 décembre 2023 à jouer à une date ultérieure

APCSS 91 1 / Pays Limours ENT 1 * D3/A

Palaiseau US 1 / Lissois FC 1 * D3/A

TI FMI du 17 décembre 2023 à jouer à une date ultérieure

SO Vertois 1 / Champcueil FC 1 * D3/B



Match n° 26117101 du 3 décembre 2023

Montgeron ES 1 / Savigny Foot CO 1 * D2/B

Retour du PV de la Commission des Statuts et Règlements du 7 décembre 2023.

Ladite Commission dit match à rejouer.

La rencontre est à rejouer à une date ultérieure.

Match n° 26119550 du 3 décembre 2023

Benfica Yerres 2 / Soisy sur Ecole FC 1 * D4/C

Retour du PV de la Commission des Statuts et Règlements du 7 décembre 2023.

Ladite Commission dit match à rejouer.

La rencontre est à rejouer à une date ultérieure.

Match n° 26117108 du 14 janvier 2024

Draveil FC 1 / MNVDB FC 1 * D2/B

Reprise du dossier.

Demande de MNVDB FC de changement de date, d'heure et d'inversion via Footclubs.

Refus de Draveil FC.

La Commission ne peut satisfaire à votre demande, sans l'accord de votre adversaire.

La Commission maintient la rencontre à la date du 14 janvier 2024.

CHALLENGE +45 ANS

Demande de changement de terrain via Footclubs

Pays Limours ENT 4 / Courcouronnes FC 4

Accord de la Commission.

+45 ANS

FMI NON PARVENUE DU 17 DECEMBRE 2023

Poule C

Match n° 26755372 * Tournelles Concy 4 / St Vrain FC 4

1^{ère} demande

La Commission demande la feuille de match au club recevant pour sa réunion du 2 janvier 2024, sous peine de match perdu (art. 44.2 du RSG du DEF).

La Commission demande également un rapport aux deux clubs sur la non-transmission de la FMI.

TI 72 h du 17 décembre 2023 à jouer le 18 février 2024

AOP Corbeil 4 / St Chéron ES 4 * Poule F

TI 72 h du 17 décembre 2023 à jouer le 25 février 2024

Palaiseau US 4 / Tigery AS 4 * Poule D

TI 72 h du 17 décembre 2023 à jouer le 10 mars 2024

Champcueil FC 4 / Villabé ETS 4 * Poule A



Match remis du 7 janvier 2024 à jouer le 25 février 2024

Villabé ETS 4 / Fleury 91 FC 4 * Poule A

+55 ANS

Match remis du 19 novembre 2023 à jouer le 14 janvier 2024

St Michel FC 91 6 / Villemoisson FC 6 * Poule A

Match remis du 3 décembre 2023 à jouer le 28 janvier 2024

Fleury 91 FC 6 / Villemoisson FC 6 * Poule A